

## **Programme du mardi 17 mars 2026**

### **Les ruptures conventionnelles : bilan et perspectives**

**Issue d'un accord national, interprofessionnel et introduite dans le Code du Travail en 2008 afin de fluidifier le marché du travail, la rupture conventionnelle permet à l'employeur et au salarié de rompre de façon négociée un contrat à durée indéterminée (CDI).** Avant sa création, il n'existait pas de procédure sécurisée de rupture amiable. Les employeurs devaient avoir recours au licenciement pour mettre fin à un contrat de travail, et donc justifier d'une cause réelle et sérieuse. Et les salariés ne disposaient que de la démission, n'ouvrant pas droit à l'assurance-chômage dans la majorité des cas.

**Depuis sa mise en place, le recours à la rupture conventionnelle a connu une montée en charge rapide et durable.** Dès 2009, environ 190 000 CDI avaient pris fin à la suite d'une rupture conventionnelle, soit 8 % de l'ensemble des sorties de CDI. Depuis 2015 (hors période de crise), la part des fins de CDI liées à une rupture conventionnelle s'est stabilisée autour de 12 %. En 2024, environ 515 000 sorties de CDI étaient liées à une rupture conventionnelle, ce qui en fait le troisième mode de rupture de CDI après les démissions (44 %) et les fins de période d'essai (21 %).

**L'ampleur prise par ce dispositif soulève aujourd'hui des enjeux importants en matière d'emploi, et de finances publiques.** En 2024, près d'un quart des dépenses d'indemnisation du régime d'assurance-chômage (9,4 Md€) étaient liées à des ruptures conventionnelles. Des travaux suggèrent qu'elles se seraient substituées majoritairement à des démissions<sup>1</sup>, interrogeant leur impact sur les finances publiques et sur les comportements de séparation sur le marché du travail.

**Ce séminaire vise à dresser un bilan des ruptures conventionnelles, en croisant des analyses économiques, juridiques et pratiques, afin d'éclairer les débats actuels sur l'évolution du dispositif.**

Il sera l'occasion de réaliser **une mise en perspective internationale du dispositif à travers une comparaison des différentes modalités de séparations amiables** entre employeur et salarié existant en Europe, notamment sur le fait d'ouvrir droit à une indemnisation à l'assurance-chômage.

**D'un point de vue juridique,** ce séminaire s'intéressera au cadre des ruptures conventionnelles (procédure, indemnité, homologation...), et à l'effet de leur création sur les autres modes de ruptures ainsi qu'aux contentieux afférents. Conçues comme un outil de sécurisation juridique, elles ont effectivement réduit les litiges devant les Conseils des Prud'hommes, souvent longs et coûteux.

**D'un point de vue économique,** ce séminaire présentera les effets des séparations amiables sur la fluidité du marché du travail, sur les trajectoires professionnelles des salariés et sur l'emploi. Il abordera également la question du coût de ces dispositifs pour les finances publiques et l'assurance-chômage.

**Du point de vue des entreprises,** ce séminaire présentera l'avantage comparatif de la rupture conventionnelle par rapport à d'autres modes de rupture du contrat de travail, notamment en termes de coût et de sécurité juridique. Il s'interrogera aussi sur les motifs d'utilisation de ce mode de rupture du contrat de travail par les entreprises.

**Enfin, ce séminaire sera l'occasion d'évoquer les pistes d'évolution pour rendre le dispositif plus efficient entre fluidité du marché du travail, protection du salarié, sécurité juridique pour les entreprises et coût pour l'assurance-chômage.**

<sup>1</sup> P.Carry et B.Schoefer (2024), Conflict in Dismissals, National Bureau of Economic Research, Working paper.

- 9h15 **Accueil des participants**
- 9h30 **Introduction** par **Gilbert Cette**, Co-président du séminaire,  
**Interventions croisées en 3 parties par :**  
**Emmanuel Andréo** – Avocat associé chez Barthélémy Avocats ;  
**Ingrid Bernard** – Responsable Relations Sociales France Opmobility ;  
**Stéphane Carcillo** – Chef de la Division Emploi et revenus de l'OCDE ;  
**Émilie Daudey** – Direction des études et analyses, Unédic.
- 9h45 **I) État des lieux en Europe et en France**
- A) La rupture à l'amiable : diversité des dispositifs et des pratiques en Europe – **Stéphane Carcillo**
- B) La rupture conventionnelle : un cadre juridique souple et sécurisé – **Emmanuel Andréo**
- C) Quels changements pour les entreprises ? Comment se sont-elles saisies de ce dispositif ? – **Ingrid Bernard**
- Échanges avec les participants**
- 10h30 **II) Défis et enjeux de la rupture conventionnelle**
- Le point de vue de l'Unédic : Un recours au dispositif croissant allant de pair avec une hausse des dépenses d'indemnisation du régime d'assurance-chômage* – **Émilie Daudey**
- A) Quels effets des ruptures conventionnelles sur le fonctionnement du marché du travail ? – **Stéphane Carcillo**
- B) Quel impact sur les autres modes de rupture du contrat ? – **Emmanuel Andréo**
- C) Quels enjeux posent les ruptures conventionnelles pour la gestion des ressources humaines en entreprise ? – **Ingrid Bernard**
- Échanges avec les participants**
- 11h15 **Pause**
- 11h30 **III) Perspectives**
- A) Quels ajustements juridiques pour améliorer les ruptures amiables ? – **Emmanuel Andréo**
- B) Quel avenir pour les ruptures conventionnelles ? – **Stéphane Carcillo**
- C) Quels changements souhaitables du point de vue de l'entreprise ? – **Ingrid Bernard**
- Échanges avec les participants**
- 12h15 **Clôture des débats** par **Jean-Emmanuel Ray**, Co-président du séminaire

## Bibliographie

Batut, Maurin (2019), Comment les ruptures conventionnelles ont transformé le marché du travail ?, Paris School of Economics, Working paper PSE n°2019-04.

Carry, Schoefer (2024), "Conflict in Dismissals", National Bureau of Economic Research, Working paper.

Conseil des prélèvements obligatoires, Les différences de traitement entre catégories de revenus, Rapport particulier n°1 (octobre 2024).

Coquet, B. (2023), Ruptures du contrat de travail et emploi des seniors, Secrétariat général du Conseil d'Orientation pour l'Emploi.

Géa, F. (2022) L'hypothèse de la « grande démission », Revue de droit du travail, novembre 2022.

HCFiPS, Quelle évolution des recettes de la sécurité sociale dans le cadre du redressement des comptes sociaux ?. Saisine du Premier ministre en date du 7 mars (juin 2025).

Lokiec, P. « Rupture conventionnelle et salariés protégés après la réforme de 2024 », Droit social 2024, n° 10, p. 845.

« Vices du consentement et homologation : actualité jurisprudentielle 2025 », Droit social 2025, n° 3, p. 245.

Unédic (2024), Fins de carrière et Assurance chômage, Présentation au Conseil d'Orientation des Retraites.